

Règlement Jeu de piste « À Chì Cerca Trova » 2nde édition septembre-octobre 2022.

L'organisateur du jeu est :

Office de Tourisme Intercommunal de Bastia

Siège : Place Saint Nicolas, 20200 BASTIA

SIRET : 482 276 359 00023

Téléphone : 04.95.54.20.40

Mail : accueil@bastia-tourisme.corsica

Site internet : www.bastia-tourisme.corsica

Le présent règlement définit les règles applicables pour ces jeux.

Article I : Organisation

L'Office de Tourisme Intercommunal organise des jeux de piste dénommés « À Chì Cerca Trova » sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Le calendrier ci-dessous précise les dates et les lieux d'organisation de ce jeu :

Dates	Lieux de rendez vous	Horaires
11 septembre 2022	Santa Maria di Lota	10h - 14h
18 septembre 2022	San Martino di Lota	10h - 14h
25 septembre 2022	E Ville di Petrabugno	10h - 14h
2 octobre 2022	Cardo	10h - 14h
9 octobre 2022	Furiani	10h - 14h

L'accueil des participants se fera à 9h30 pour un rappel des règles et la remise du matériel nécessaire. Les jeux de piste débuteront à 10h, la durée moyenne de chaque jeu est estimée à 2h/2h30.

Ces jeux de piste, **en mode « marche active »**, sont des jeux de réflexion et de recherche et ne font pas intervenir le hasard.

Ils se termineront dès que les trois premières équipes de chaque catégorie auront découvert la combinaison du coffre.

Les organisateurs déclarent être les seuls à connaître la combinaison du coffre.

Un apéritif musical organisé sur le lieu d'arrivée clôturera chaque rendez-vous.

Article II : Participation

Ces jeux de piste ludiques et dynamiques sont ouverts à toute personne à partir de 6 ans et sans difficultés de mobilité par équipes mixtes en deux catégories d'âges :

-Equipe KIDS : de 6 à 12 ans (présence d'un adulte obligatoire)

- Equipe Ado/Adultes : tous participants de plus de 13 ans

Ces jeux de piste au départ des villages conduiront les participants essentiellement sur des sentiers, mais il est à noter que certains déplacements d'une énigme à l'autre, impliqueront des passages sur des routes départementales. Dans ce cas, les participants s'engagent à la stricte application du code de la route en matière notamment de respect des priorités.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les équipes KIDS devront compter obligatoirement au moins un majeur responsable pour encadrer, guider, expliciter et aider si besoin les enfants dans la compréhension des énigmes. (Maximum 2 majeurs responsables par équipe KIDS)

Si une équipe venait à être constituée d'un ou plusieurs mineurs âgés de 13 ans à 17 ans, les mineurs non accompagnés d'un responsable légal seront sous la responsabilité du ou des adultes présents dans l'équipe.

Si une équipe venait à être constituée uniquement de personnes dont l'âge se situe entre 16 et 18 ans, l'ensemble des participants devra fournir une attestation parentale. Cette dernière sera téléchargeable sur le site internet www.bastia-tourisme.corsica lors de l'inscription. Cette attestation sera remise impérativement aux organisateurs avant le départ du jeu de piste. Sans présentation de cette attestation, les joueurs ne pourront participer aux jeux de piste et ces derniers ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Chaque équipe sera composée de 3 à 5 personnes. Lors des inscriptions, un nom d'équipe devra être renseigné. Chaque équipe se verra remettre avant le départ un bracelet de couleur ainsi que le matériel nécessaire pour participer à la course (carte d'orientation).

Chaque équipe a pour obligation de se déplacer avec l'ensemble de ses membres pour localiser et résoudre les énigmes. Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Toute équipe ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Article III : Modalités

Les inscriptions

Les inscriptions sont obligatoires et pourront être effectuées jusqu'à la veille du jeu de piste, soit jusqu'au samedi 12h00.

Pour s'inscrire deux options possibles :

- Directement à l'Office de Tourisme, situé sur la place Saint Nicolas
- En ligne sur le site www.bastia-tourisme.corsica.

Un seul règlement par équipe et uniquement par CB.

Le jour du jeu de piste, les équipes devront se présenter munies de leur confirmation d'inscription au rendez-vous et à l'heure indiqués.

Les tarifs

Le jeu de piste est payant.

- 15 € /à partir de 13 ans
- 8 € / 6-12 ans (Tarif applicable également à l'adulte encadrant)

En cas d'annulation intervenant dans les 24 heures précédant la course, les organisateurs rembourseront 50% du montant total réglé sur la carte bancaire avec laquelle le règlement aura été

effectué. Passé ce délai, les personnes inscrites ne pourront prétendre à aucun remboursement. En cas d'annulation de la part des organisateurs l'intégralité des frais d'inscription sera alors remboursée.

Les recommandations

- Prévoyez des chaussures adaptées à la marche ;
- Partez équipés (bouteille d'eau, encas, crème solaire, casquette, lunettes de soleil, , etc.) ;
- Appliquez les recommandations dispensées par les organisateurs avant la course;

Le principe du jeu

Afin de remporter l'épreuve, les équipes devront découvrir le **code composé de 15 chiffres ou nombres (6 chiffres ou nombres pour la catégorie KIDS)** permettant d'ouvrir le coffre situé sur le lieu de départ/ d'arrivée.

Pour trouver le code, les équipes devront, à l'aide d'indices, répondre aux **15 énigmes (6 énigmes pour la catégorie KIDS)** dissimulées dans et à proximité des villages. Les participants pourront effectuer des recherches sur les supports de leur choix. Les trois premières équipes par catégories ayant ouvert le coffre-fort seront désignées gagnantes et se verront offrir l'un des lots mis en jeu.

Il n'y a pas d'itinéraire obligatoire à suivre, chaque équipe doit retrouver, dans l'ordre qu'elle le souhaite, toutes les énigmes et y répondre pour découvrir le code secret du coffre.

Pour le parcours enfant des consignes de sécurité spécifiques seront mentionnées lors du départ de l'activité.

La recherche des énigmes exige le déplacement physique sur le territoire en **mode marche active**.

Il faudra nécessairement que tous les participants se déplacent ensemble sur les lieux d'énigmes pour trouver le code du coffre sous peine de disqualification.

Trois gagnants possibles par jeu de piste et **par catégorie**. Pour remporter le gain trois conditions :

- Être les premiers ;
- Tous les membres de l'équipe doivent se présenter ensemble devant le coffre ;
- Les équipes devront avoir trouvé le bon code secret ;

Dès que les trois premières équipes auront trouvé le code la fin du jeu sera signalée aux participants par un appel téléphonique ou un sms.

L'ensemble des participants sera alors invité à regagner le point d'arrivée pour participer à un apéritif musical.

Article IV : Dotations

Chaque jeu de piste sera doté d' :

- **Un lot** pour la première équipe gagnante d'une **valeur moyenne de 550 €**
- **Un lot** pour la seconde équipe d'une **valeur moyenne de 350 €**
- **Un lot** pour la troisième équipe d'une **valeur moyenne de 200 €**

Soit **15 lots** pour une valeur totale de plus de **5500 €**.

Détail des lots :

Première équipe :

- 1 Excursion en 4x4 entre mer et montagne Cap Corse
- 1 Baptême de parapente
- 1 canyon private tour d'une demi-journée avec guide
- 1 Baptême de bateau-volant
- 1 Randonnée 1h en jet-ski

Seconde équipe :

- Baptême de plongée
- Massages sur-mesure à domicile personnalisé : massages bien-être ou sportifs
- Bons cadeaux de 70€ au Concept Store Cap Mattei
- Promenade en mer jusqu'à Capraia

Troisième équipe :

- Un coffret de produits régionaux

Ces cadeaux ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contrevaletur en argent ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Ces lots restent toutefois cessibles à une/des tierce(s) personne(s) désignées par les membres des équipes gagnantes.

Dotations Kids :

Chaque jeu de piste sera doté d' :

- **Un lot** pour la première équipe gagnante d'une **valeur moyenne de 100 €**
- **Un lot** pour la seconde équipe d'une **valeur moyenne de 75 €**
- **Un lot** pour la troisième équipe d'une **valeur moyenne de 55 €**

Soit **15 lots** pour une valeur totale de plus de **1150 €**.

Détails des lots

- Entrées Parc de jeu
- Entrées Salle de jeu
- Entrées Zoo Corsica
- Billets Petit train

Article V : Désignation des gagnants

Pour chaque jeu de piste et chaque catégorie, trois équipes seront déclarées gagnantes :

- La 1^{ère} équipe gagnante sera celle qui aura trouvé la combinaison unique et ouvert le coffre.
- La 2^{nde} équipe gagnante sera celle qui l'aura communiqué et ouvert en deuxième.
- La 3^{ème} équipe gagnante sera celle qui l'aura communiqué et ouvert en troisième.

Dans le cas où deux équipes se retrouveraient au même moment pour essayer d'ouvrir le coffre :

- Si la première équipe arrivée au coffre ne trouve pas la bonne combinaison dès son premier essai, cette dernière devra laisser l'équipe concurrente faire une tentative.
- Si la seconde échoue également, deux cas de figure possibles :
 - soit une troisième équipe est arrivée et pourra tenter sa combinaison,
 - soit la première équipe refait une tentative avec une nouvelle combinaison possible.

Le non-respect du règlement pendant la durée du jeu de piste entraînera également la nullité de la réponse.

- Il est interdit de diffuser par tout moyen les énigmes sans autorisation sous peine de disqualification par l'organisateur.
- Il est interdit de déplacer ou de détruire les énigmes mise en place par les organisateurs.
- Il est également interdit de diffuser par tout moyen et sans autorisation les réponses aux énigmes ou autres indices.
- Il est possible de créer des sites ou des pages sur le jeu de piste uniquement avec l'autorisation de l'organisateur.

Article VI : Le Règlement du jeu de piste

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu.

L'organisateur ne répondra à aucun courrier ou courriel concernant le contenu du jeu.

Les renseignements et le présent règlement seront disponibles sur le site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia : www.bastia-tourisme.corsica

Article VII: Précisions relatives aux réponses attendues

Certaines énigmes nécessitent une réponse en langue corse. Dans ce cas cela fera l'objet de la précision : réponse attendue en corse

Article VIII : Litiges et responsabilités

La participation au jeu de piste implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les

autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification de l'équipe.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu de piste ainsi que sur le nom du gagnant.

En cas de contestation seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de modifier ou d'annuler les jeux de piste dans le respect des conditions énoncées.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article IX : Droits de propriété littéraire et artistique

L'ensemble des éléments constituant le jeu (textes, graphismes, photographies, images, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et œuvres protégeables diverses, bases de données) ainsi que le site lui-même, relèvent des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Ces éléments sont la propriété exclusive de l'Office de Tourisme Intercommunal de Bastia.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite.

Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation.

Article X : Assurances & Responsabilité civile

Le participant certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, couvrant sa **Responsabilité Civile**.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'incident ou de blessures corporelles intervenant lors des jeux de piste.

Article XI : Acceptation du Règlement

Tout participant aux jeux de piste accepte sans restriction le présent règlement.